

## BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

### **AGENCE GUY HOQUET EVRAN**

2 Place Jean Perrin

22630 EVRAN

[evran@guyhoquet.com](mailto:evran@guyhoquet.com)

### **HONORAIRES VENTE**

*« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »*

Prix du bien			Contrat Guy Hoquet	Mandat de vente simple
0 €	à	15 000 €	Forfait de 4000 €	Forfait de 3000 €
15 001 €	à	30 000 €	Forfait de 4500 €	Forfait de 4000 €
30 001 €	à	45 000 €	Forfait de 5500 €	Forfait de 4500 €
45 001 €	à	60 000 €	Forfait de 6500 €	Forfait de 4800 €
60 001 €	à	75 000 €	Forfait de 7000 €	Forfait de 5000 €
75 001 €	à	90 000 €	Forfait de 7500 €	Forfait de 5500 €
90 001 €	à	105 000 €	Forfait de 8000 €	Forfait de 6000 €
105 001 €	à	120 000 €	Forfait de 8500 €	Forfait de 6250 €
120 000 € et au-delà			7% TTC du prix de vente	4,8 % TTC du prix de vente

### **HONORAIRES LOCATION**

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

#### **HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE**

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	5 % du loyer annuel limité à un maximum de 8 €/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée / sortie	1,5 % du loyer annuel limité à un maximum de 3 €/m <sup>2</sup>

#### **HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR**

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	5 % du loyer annuel limité à un maximum de 8 €/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée / sortie	1,5 % du loyer annuel limité à un maximum de 3 €/m <sup>2</sup>

### **HONORAIRES DE GESTION**

Offre standard	7,80%
Offre confort	8,98%
Offre VIP	9,48%

Honoraires mis à jour le 7 Septembre 2018